



Depuis le 1^{er} septembre 2026,
CASQUE OBLIGATOIRE

pour les **trottinettes
électriques**
et autres EDPM



EDPM

Engins de déplacement personnel motorisés



Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, draisienne, etc.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

-  Avertisseur sonore
-  Système de freinage efficace
-  Feux de position à l'avant et à l'arrière
-  Catadioptrès à l'arrière et sur les côtés
-  Gilet rétro-réfléchissant la nuit ou en cas de visibilité réduite



-  **Casque obligatoire** dans le département du Nord et dans toute la région des Hauts-de-France

CONDITIONS

-  **Âge minimum : 14 ans**
-  **Assurance obligatoire**, spécifique EDPM
-  Moteur bridé à **25 km/h** maximum

INTERDICTIONS

-  Être plusieurs sur l'EDPM
-  Utiliser le téléphone ou porter des écouteurs
-  Rouler sur les trottoirs

 **Rouler sans assurance ou avec un EDPM débridé est passible d'une amende, de l'immobilisation ou de la confiscation du véhicule (amende pouvant aller jusqu'à 3750 €).**

CIRCULATION EN AGGLOMERATION

- Circuler sur les bandes cyclables et pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Sinon, circuler sur la chaussée (et non sur les trottoirs)

CIRCULATION HORS AGGLOMERATION

- Interdiction de circuler sur la chaussée hors agglomération, sauf si dérogation prévue par arrêté
- Possibilité de circuler sur les voies vertes et les pistes cyclables lorsqu'elles existent



Les conducteurs d'EDPM doivent respecter le Code de la route : feux, priorités et passages piétons



Conduire un EDPM sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants est interdit

VÉLO



Vélo et vélo à assistance électrique (V.A.E).

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Avertisseur sonore



Freins à l'avant et à l'arrière



Feux à l'avant et à l'arrière



Catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) à l'avant, à l'arrière, sur les rayons des roues et sur les pédales



Gilet rétro-réfléchissant hors agglomération la nuit ou quand la visibilité est réduite (cycliste + passager)



Casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et siège adapté pour transporter un enfant de moins de 5 ans



CONDITIONS



V.A.E : moteur bridé à **25 km/h**, limité à une puissance de 250 W

INTERDICTIONS



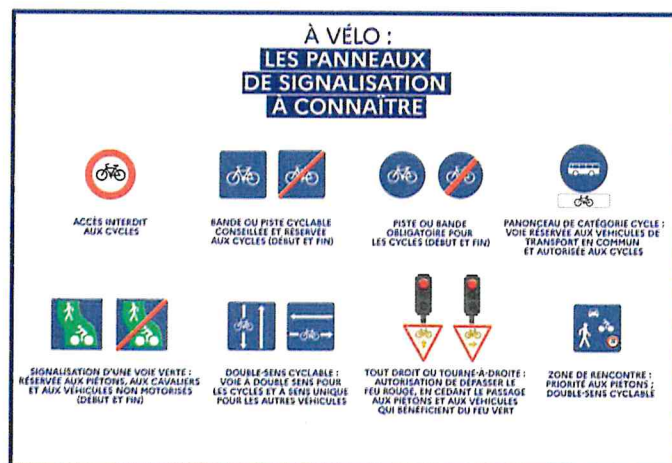
Utiliser le téléphone ou porter des écouteurs

RÈGLES DE CIRCULATION

- Circuler sur les bandes ou pistes cyclables lorsqu'il y en a. Sinon, circuler à droite sur la chaussée (et non sur les trottoirs)
- Indiquer chaque changement de direction en tendant le bras
- Éviter de se placer dans les angles morts des bus et des poids lourds
- Faire attention aux portières qui s'ouvrent



Les cyclistes doivent respecter le code de la route : feux, priorités et passages piétons



Conduire un vélo sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants est interdit

Pour votre sécurité, **il est fortement recommandé de porter un casque, quel que soit l'âge**